

**Question de M. Dimitri Fourny à Mme Catherine Fonck, ministre de l'Enfance, de l'Aide à la jeunesse et de la Santé, relative à « l'augmentation des cas de maltraitance »**

**M. Dimitri Fourny (cdH).** – Bernard Parmentier, avocat et président de l'association luxembourgeoise des enfants maltraités (ALEM), fait état de l'augmentation depuis 2001 des cas de maltraitance dans la province du Luxembourg. C'est pourtant une région où les cas sont moins nombreux que dans des provinces plus peuplées. SOSenfants ne peut plus traiter tous les dossiers et devrait engager deux équivalents temps plein et demi pour y arriver. Cette situation est préoccupante, d'autant que les services d'aide à la jeunesse, qui sont informés par d'autres canaux, agissent en parallèle. Par manque de personnel certains cas de maltraitance risquent d'être ignorés ou mal suivis. Les chiffres avancés par M. Parmentier sont-ils corrects ? Quels sont les chiffres fournis par les services judiciaires et d'aide à la jeunesse des différents arrondissements de la province de Luxembourg ? Quelles sont les demandes des associations et de la justice ? Il serait bon de faire un état de la question sur la base des différents éléments dont nous disposons.

**Mme Catherine Fonck,** ministre de l'Enfance, de l'Aide à la jeunesse et de la Santé. – Je tiens à rappeler qu'aujourd'hui aucune donnée chiffrée ne confirme cette augmentation. Les rapports des équipes de SOS-Enfants ne relatent pas non plus un tel phénomène. Quoi qu'il en soit, une augmentation du nombre de signalements pourrait aussi attester de l'efficacité des actions menées en Communauté française. En effet, nombre de cas de maltraitance seraient détectés et déclarés suite aux campagnes de sensibilisation. En effet, le maillage de notre réseau se resserre et nous progressons en matière de prévention et de communication. L'actualité nous a montré combien ces situations sont dramatiques. J'ai donc lancé une recherche afin d'orienter nos futures actions. Les équipes de SOS-Enfants ne sont pas nos seuls partenaires. L'ONE, les puéricultrices, les enseignants, les éducateurs et les services de l'aide à la jeunesse sont également à même de détecter et de prendre en charge

*de telles situations. Les résultats, dont je disposerai bientôt, nous permettront d'intensifier la lutte contre la maltraitance. Quelles initiatives la Communauté française a-t-elle déjà prises ? De 2004 à 2007, le budget annuel de SOS Enfants est passé de 3 900 000 euros à 4 700 000. Les équipes ont été multipliées afin que le territoire de la Communauté française soit entièrement couvert. Nous offrons ainsi plus de services tout en réduisant les distances. Ensuite, ce secteur connaissait le plus grand retard au regard des barèmes de la commission paritaire 305.1 du non-marchand. En effet, les équipes de SOS-Enfants étaient payées à moins de 90 % des montants en vigueur dans le secteur socio-sanitaire. Les salaires sont aujourd'hui remontés à 97 % et seront, sur la base des accords pris, à 98,8 % en 2008. Je voudrais également rappeler que nombre d'institutions, comme les services d'aide à la jeunesse (SAJ) et les services de protection judiciaire (SPJ), ont bénéficié d'un renforcement d'effectifs. Des campagnes d'information, de communication mais aussi de formation de différents intervenants ont été entreprises. Les réseaux sociaux d'aide des familles y ont été impliqués. Enfin, je voudrais encore souligner le travail effectué par la cellule sur la maltraitance de la Communauté française et par « Yapaka ». Les chiffres, même s'ils ne correspondent plus à la situation actuelle, et l'étude que j'ai demandée nous permettra d'aller plus loin dans la détection de la maltraitance.*

**M. Dimitri Fourny (cdH).** – *Madame la ministre, soyez attentive au fait que les chiffres avancés par le président de l'ALEM sont des données provenant de statistiques internes. Les services d'aide à la jeunesse constatent également une augmentation des cas de maltraitance. Ils nous signalent par ailleurs leur incapacité à répondre à tous ces cas, ce qui cause parfois des drames extrêmement importants tels que ceux rencontrés récemment dans de ternes affaires judiciaires. Je note cependant une évolution positive au niveau des moyens humains et financiers qui ont été développés et je vous invite à établir le cadastre le plus vite possible. Nous pourrions ainsi mieux évaluer les besoins du secteur.*